

Présentation du label “projet citoyen d’énergie renouvelable” d’Énergie Partagée



La Charte d’Énergie Partagée est le fruit de la rencontre entre des acteurs militants et professionnels de l’énergie et, de la finance éthique.

Au travers de son label “projet citoyen”, Énergie Partagée Association est la gardienne de sa Charte. Ce label ne porte pas sur les sociétés qui portent ces projets mais bien sur leur(s) installation(s). En ce sens, il n’y a pas de lien automatique avec l’adhésion aux réseaux régionaux et national d’Énergie Partagée. Les porteurs dont le projet est labellisé sont néanmoins vivement invités à adhérer à l’association notamment pour accéder à ses services et partenariats.

A quoi sert le label?

Le label sert aux porteurs de projets pour :

Communiquer :

- présence sur la carte des projets avec la mention « labellisé »,
- une page internet sur le site Énergie Partagée que vous pouvez rédiger avec le soutien de votre animateur-trice régional-e
- un logo dédié que nous vous invitons à afficher sur les documents de communication du projet concerné (page web du projet, plaquette de présentation, dossier de presse, réseaux sociaux...). Vous trouverez ce logo "Projet Citoyen" ainsi que son cadre d'utilisation sur la page dédiée sur le site d’Énergie Partagée.

l’accès à l’instruction de votre éventuelle demande de financement auprès d’Énergie Partagée

l’accès aux partenariats d’Énergie Partagée (sous réserve d’adhérer à l’association)

- l’offre de financement en partenariat avec La Nef dédiée aux coopératives qui portent des toitures photovoltaïques
- L’offre assurantielle de la MAIF, partenaire d’Énergie Partagée
- La plateforme EPICES dans le cadre du partenariat Énergie Partagée / Hespul

Comment labelliser son projet?

Le porteur de projet, avec l'aide de son [animateur régional](#), remplit deux formulaires en ligne :

- [1er formulaire](#) pour l'ajout du projet sur la carte et la base de données du site d'Énergie Partagée ([tuto](#)). Ce formulaire est pérenne et servira au porteur à mettre à jour les informations le concernant.
- 2nd formulaire pour évaluer le caractère citoyen du projet, [en ligne pour les coop pv](#) ou, pour tout autre projet, disponible auprès [de votre animateur-trice régional-e](#) sous la forme d'une évaluation.

Un délai d'un mois maximum est à prévoir entre la soumission du second formulaire et la labellisation.